



Au Conseil Communal
1462 Yvonand

Yvonand, le 25 novembre 2024

Préavis municipal No 2024/ 19

Concerne : Réalisation d'une 2^e phase de travaux visant la mise en conformité AEAI du bâtiment
« Ancienne Grande-Salle »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis fait suite à l'agrandissement de la structure d'accueil d'enfants Château-de-Sable/Brin d'herbe, gérée par le réseau RYMAJE. Ce projet, qui a augmenté d'un tiers la capacité d'accueil de la structure, avait été réalisé dans le cadre du préavis municipal (2022/08) et les travaux réalisés en 2023.

Suite à ces travaux, un permis d'exploitation a été délivré par la OAJE. L'obtention de cette autorisation a nécessité la consultation de différents intervenants, notamment l'Etablissement Cantonal d'Assurances. Celui-ci a rappelé que ses services avaient recommandé la réalisation de certains travaux dès 2013. L'augmentation des effectifs d'enfants accueillis par les deux structures rend ces travaux obligatoires.

Un bureau spécialisé dans le domaine de la sécurité incendie a été sollicité pour élaborer un concept de sécurité adapté à la nouvelle configuration et aux nouvelles capacités de l'immeuble. L'ECA, consultée sur l'étendue des travaux envisagés, a émis un préavis favorable par l'intermédiaire de la personne en charge de nos dossiers. Il est à noter également que les travaux présentés dans ce document ont été dimensionnés en tenant compte d'éventuelles transformations administratives futures.

Des entreprises situées dans un rayon restreint autour d'Yvonand ont été sollicitées pour deviser les travaux à réaliser.

2. Objet du préavis

Les travaux projetés ont pour objectif principal la sécurisation du 1er étage du bâtiment, qui pourrait potentiellement accueillir une cinquantaine d'enfants et le personnel d'encadrement. Actuellement, ce niveau ne dispose que d'une seule issue de secours, via une voie dont le compartimentage doit être adapté aux normes en vigueur.

En outre, d'autres points de sécurité incendie, jugés moins prioritaires, seront également traités lors de cette intervention.

Description des travaux

- **Création d'un escalier de secours extérieur :**

Un escalier métallique sera construit pour permettre l'évacuation des enfants depuis la terrasse de l'extension réalisée en 2011. Cet aménagement, complété par un portillon avec accès contrôlé, permettra aux enfants de quitter la terrasse en cas d'urgence, uniquement encadrés par des adultes conformément au programme de sécurité.

Cet aménagement permettra également d'augmenter notablement la sécurité des enfants lors du déplacement vers le jardin car ils pourront emprunter cet escalier au lieu de repasser par l'extérieur du bâtiment et longer les routes qui entourent l'immeuble.



- **Installation d'un portail de sécurité :**

Un portail sera installé pour sécuriser la sortie des enfants sur la Rue Hélène Correvon. Ce dispositif permettra l'évacuation des enfants hors de la zone de sinistre, sans qu'ils n'aient à traverser la zone d'accès des véhicules de secours.

- **Remplacement des portes :**

Les portes existantes seront remplacées par des modèles certifiés EI30, selon les emplacements définis par l'expert incendie. Les serrures seront modifiées conformément aux normes OAJE/ECA, placées en hauteur pour éviter toute sortie non autorisée par les enfants. Des ferme-portes seront également installés. La serrure de la porte-fenêtre donnant accès à la terrasse sera également modifiée.



- **Protection incendie de la cage d'escaliers et couloir :**

Afin de créer une voie d'évacuation verticale répondant aux normes actuelles, tous les éléments en bois (bardage) seront recouverts de plaques Farmacell. Le couloir actuel sera séparé de la cage d'escaliers par une paroi et porte anti-feu. L'ensemble de la cage d'escaliers, y compris cette séparation répondront aux normes EI60. La signalétique d'évacuation sera adaptée pour diriger les usagers vers la terrasse.

- **Protection des structures métalliques :**

Les DIN métalliques porteurs, notamment celui situé dans le hall d'entrée, seront protégés contre l'incendie par des plaques "Farmacell" et une couche de laine de roche de dimensionnement adéquat.

- **Modification de la porte d'entrée :**

La porte d'entrée sera modifiée pour respecter un dimensionnement « 2 tiers - 1 tiers », avec un battant d'au moins 90 cm. Les serrures seront également modifiées (antipanique) et des ferme-portes seront installés avec une fermeture priorisée.

- **Compartmentage des locaux techniques :**

Les deux locaux techniques situés au sous-sol (chauffage et électricité) seront mis en conformité incendie. Le compartimentage des surfaces du sous-sol sera mis en conformité vis-à-vis des surfaces attenantes de la garderie (par endroits aujourd'hui de simples briques recouvertes de crépis du côté de la garderie constituent la séparation des locaux).

- **Retouches de structures :**

Au sous-sol, des retouches ponctuelles seront effectuées sur les structures porteuses. Ceci permettra la création d'une surface multiusages supplémentaire, ainsi qu'un local de stockage.

- **Mise à jour de la signalétique :**

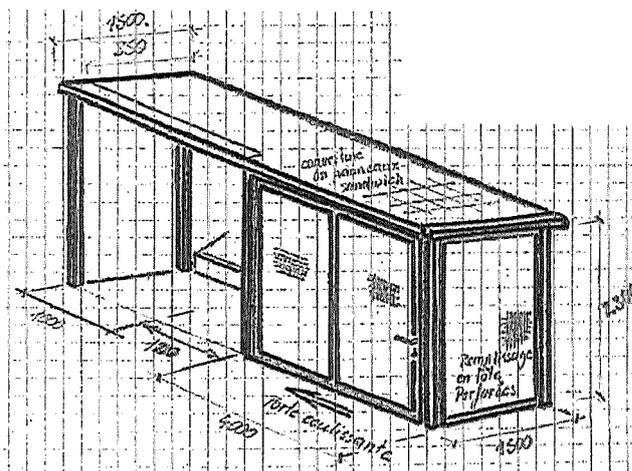
La signalétique d'issue de secours sera contrôlée et mise à jour, incluant l'éclairage et le sens de fuite.

Aménagements complémentaires

En complément de ces travaux de mise en conformité incendie, d'autres aménagements sont prévus :

- **Création d'un local à poussettes extérieur :**

Un local à poussettes sera aménagé à l'extérieur, entre le bureau de la Direction et les places de parking, afin de libérer le couloir d'évacuation du personnel où ces poussettes sont à ce jour stockées. Un petit espace de stockage attenant sera également aménagé.



- **Rénovation des escaliers extérieurs :**

Les escaliers en béton de l'entrée située sur l'avenue de la Gare 4 seront démolis et réaménagés. La nouvelle conception, avec des angles arrondis et une main courante métallique centrale, permettra de sécuriser l'accès et d'éviter les accidents.

- **Sécurisation de la terrasse :**

Une structure en verre de sécurité sera installée autour de la terrasse pour prévenir les risques de chute, en empêchant les enfants de grimper sur le garde-corps. Bien qu'il soit à ce jour aux normes, la structure en verre nous semble beaucoup plus adaptée et sécurisante car des cas où des enfants ont presque réussi à y grimper ont été signalés.

3. Objectifs d'exécution

La planification des travaux sera un élément crucial de ce projet. L'objectif principal est de réaliser la majeure partie des travaux de mise en conformité AEAI durant la période de fermeture estivale de la garderie en 2025, soit en seulement 3 semaines, du 27.07.2025 au 15.08.2015 !

Afin de respecter ce délai très ambitieux, une coordination précise avec les différents prestataires est essentielle. Les entreprises intervenantes ont été informées de cette contrainte temporelle et de la nécessité d'anticiper les commandes de matériaux et la fabrication d'éléments spécifiques.

Les aménagements complémentaires seront planifiés en fonction des disponibilités des prestataires et de l'organisation de la garderie, en veillant à minimiser les perturbations pour le personnel et les enfants.

La validation rapide du présent préavis permettra de confirmer les commandes et de réserver les plannings des entreprises, garantissant ainsi le respect du calendrier.

4. Délais et coûts de l'étude

Afin de réaliser les travaux précédemment décrits, les montants suivants ont été devisés :

• Travaux et éléments de protection incendie, compartimentage	CHF	7'625.00
• Menuiseries (avec résistance incendie et divers)	CHF	26'540.00
• Travaux métalliques (escalier, barrières, local poussettes)	CHF	77'865.00
• Maçonnerie (sciages, escalier béton)	CHF	32'025.00

• Réserve pour travaux d'électricité	CHF	5'000.00
• Réserve pour peintures et divers	CHF	8'300.00
• Honoraires d'expertises	CHF	9'135.00

TOTAL TTC avec majoration de 5% inclus (*) CHF **166'490.00**

(*) S'agissant de travaux de rénovation et étanchéité incendie, bien que toutes les précautions aient été prises lors de l'établissement des devis, des surprises peuvent survenir. De ce fait, nous avons inclus une marge de 5%.

Des contacts exploratoires préalables ont eu lieu avec les personnes responsables du programme de subventionnement appelé « AIDE A LA PIERRE » de Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Il a été mentionné qu'un nouveau volet de subventionnement serait disponible en 2025.

Il est à noter que les premiers travaux réalisés (préavis 2022/08), devisés pour un montant de CHF 125'000, ont été entièrement couverts par la première enveloppe de subventionnement de ce programme.

5. Amortissements

Les durées d'amortissement sont désormais obligatoires et ne découlent plus d'un choix politique. Dès 2024, l'amortissement des immobilisations devra se faire selon le tableau des durées d'amortissement obligatoires, ces dernières étant basées sur des durées d'utilisation économique usuelles.

Le montant de l'investissement sera amorti par le compte d'exploitation 3570.3312.1 (amortissement obligatoire) sur une durée de 30 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

6. Conclusions

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil Communal, après avoir entendu les rapports de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à Réaliser la 2^e phase des travaux visant la mise en conformité AEAI du bâtiment « Ancienne Grande-Salle » ;
2. d'accorder le crédit nécessaire de CHF 166'490.00 TTC ;
3. de financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.03 (Grande Salle, à amortir).

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


Philippe Moser


Carolane Petrucci



Municipale déléguée :

Mme Christelle Fresneau, Municipale